

Activité de fourrière pour automobile

Territoire : Ville de Villeneuve la Garenne (92)

	Année 2023	Année 2024	Evolution (%)
--	---------------	---------------	------------------

A- Les prescriptions de mise en fourrière

a- Total des prestations 1

	588	742	+ 26,2 %
--	-----	-----	----------

b- Nombre de prescriptions par auteurs

▪ OPJ (Police Nationale ou Gendarmerie)	2	239	359	+ 50,2 %
▪ Le Maire (<i>Enlèvement pour brocantes, travaux...</i>)	3	349	383	+ 9,7 %
▪ Le Préfet de police	4			-

N.B. : le montant de la case 1 doit être égal à la somme des cases 2, 3 et 4

c- Cas justificatifs de prescriptions

▪ Stationnement gênant : (R.417-10, R417-11, R421-5, R421-7 du code de la route)	5	304	320	+ 5,3 %
▪ Stationnement abusif : (R.417-12, R417-13 du code de la route)	6	94	114	+ 21,3 %
▪ Stationnement AVP : (R.417-9, R417-7 du code de la route)	7	11	15	+ 36,4 %
▪ Suite à immobilisation : (R.325-9, R325-11, R325-14 du code de la route)	8	138	259	+ 87,7 %
▪ Entrave à la circulation, refus d'obtempérer : (L.412-1, R412-51 du code de la route)	9			-
▪ Sauvegarde de l'esthétique des sites et paysages classés, circulation et stationnement dans les espaces naturels : (R.411-24, R412-24 du code de la route)	10			-
▪ Déplacements : (R.323-1 du code de la route)	11	0	3	-
▪ Application de l'article 17 de la loi du 15 novembre 2001 sur la sécurité quotidienne : (L.325-1 du code de la route)	12	18	4	- 77,8 %
▪ Véhicule laissé sans droit dans des lieux où ne s'applique pas le code de la route : (L.325-12, R325-47 du code de la route)	13	23	27	+ 17,4 %

N.B. : le montant de la case 1 doit être égal à la somme des cases 5 à 13

d- La procédure de mise en fourrière est-elle nettement distinguée par les services intéressés de l'immobilisation, du dépannage-remorquage, et de l'enlèvement d'épaves et du placement sous-scellés judiciaires (cocher la case correspondant à votre réponse) ?

Oui : 14

X	X	X
---	---	---

Non : 15

--	--	--

▪ observations :

Activité de fourrière pour automobile

Territoire : Ville de Villeneuve la Garenne (92)

	Année 2023	Année 2024	Evolution (%)
--	---------------	---------------	------------------

e- L'interrogation préalable du F.V.V.

- Le fichier F.V.V. est-il consulté systématiquement avant toute prescription de mise en fourrière ?

Oui : 16

Non : 17

X	X	X

- Sinon, pourquoi ?

- Nombre de véhicules faisant l'objet d'une prescription de mise en fourrière, volés et retrouvés grâce à l'interrogation du F.V.V. :

18	11	22	+ 100,0 %
----	----	----	-----------

B- Les prescriptions non suivies d'enlèvement

Véhicules faisant l'objet d'une prescription de mise en fourrière ...

a- repris par leurs conducteurs avant commencement d'exécution de la mise en fourrière :

19	20	16	- 20,0 %
----	----	----	----------

b- restitués après commencement d'exécution et règlement des frais d'opérations préalables, mais sans transfert du véhicule

(Cf art R.325-17 alinéa 2 du code de la route)

20	5	2	- 60,0 %
----	---	---	----------

Total des cases 19+20

21	25	18	- 28,0 %
----	----	----	----------

C- L'enlèvement en fourrière des véhicules

a- Total des véhicules enlevés en fourrière : 22

	588	742	+ 26,2 %
--	-----	-----	----------

b- dont voitures particulières : 23

	517	659	+ 27,5 %
--	-----	-----	----------

c- dont poids-lourds : 24

	5	7	+ 40,0 %
--	---	---	----------

d- dont autres véhicules immatriculés : 25

	66	76	+ 15,2 %
--	----	----	----------

N.B. : Le total des cases 21 et 22 doit être égal à celui de la case 1, sinon l'expliquer :

- observations :
- _____
- _____

D- Véhicules transférés en fourrière et restitués

a- avant notification : 26

			-
--	--	--	---

b- après notification : 27

			-
--	--	--	---

c- Total des véhicules restitués : 28

	385	476	+ 23,6 %
--	-----	-----	----------

E- Véhicules transférés en fourrière

a- restitués sans expertise ni classement : 29

			-
--	--	--	---

b- expertisés et classés :

- "à restituer en l'état" : 30

			-
--	--	--	---

- "à restituer après réparations" : 31

			-
--	--	--	---

- "à détruire" : 32

			-
--	--	--	---

c- Total des véhicules expertisés et classés : 33

			-
--	--	--	---

Activité de fourrière pour automobile

Territoire : Ville de Villeneuve la Garenne (92)

	Année 2023	Année 2024	Evolution (%)
--	---------------	---------------	------------------

F- Véhicules mis en fourrière et réputés abandonnés par constat de l'autorité de fourrière

a- 45 jours après notification (ou après constat d'impossibilité de notifier) : .			-
.....	34		
b- 10 jours après notification (ou après constat d'impossibilité de notifier) : .			-
.....	35		
c- Total des véhicules réputés abandonnés :	36		-

G- Main-levée prononcées :

a- à fin de restitution :	37	385	476	+ 23,6 %
b- à fin de remise au service des Domaines :	38	1	13	+ 1200,0 %
c- à fin de remise à une entreprise de démolition :	39	174	220	+ 26,4 %
d- Total des décisions de main-levée :	40	560	709	+ 26,6 %

H- Nombre de véhicules enlevés en fourrière et remis pour aliénation au service des Domaines

a- Total :	41	1	13	+ 1200,0 %
b- Nombre de véhicules vendus :	42	1	13	+ 1200,0 %
c- Délai moyen de vente :				
▪ moins de 15 jours :	43			-
▪ de 15 à 45 jours :	44			-
▪ plus de 45 jours :	45			-
d- Nombre de véhicules invendus :	46	0	0	-

I- Nombre de véhicules enlevés en fourrière et livrés à la destruction :

a- Après tentative d'aliénation par le service des Domaines :	47			-
b- Sans tentative d'aliénation par le service des Domaines :	48			-
c- Total :	49			-
d- Délai de remise à une entreprise de démolition				
▪ moins de 15 jours :	50			-
▪ de 15 à 45 jours :	51			-
▪ plus de 45 jours :	52			-

J- Véhicules mis en fourrière :

a- en garde au 1er janvier	53	0	14	-
b- en garde au 31 décembre	54	14	51	+ 264,3 %

K- Délai de garde des véhicules

Délai moyen de garde des véhicules enlevés sur le territoire de Colombes (en jours)	55			-
--	----	--	--	---

L- Répartition du chiffre d'affaires généré par la délégation (en %)

▪ Activité d'enlèvement des véhicules	56	77,5%	69,0%	- 11,0 %
▪ Activité de gardiennage des véhicules	57	22,5%	31,0%	+ 37,8 %
Total :	58	100,0%	100,0%	+ 0,0 %

Activité de fourrière pour automobile

Territoire : Ville de Villeneuve la Garenne (92)

	Année 2023	Année 2024	Evolution (%)
--	---------------	---------------	------------------

M- Evolution de l'activité d'enlèvement des véhicules au cours de l'année

▪ Janvier :	59		47	-
▪ Février :	60		45	-
▪ Mars :	61		88	-
▪ Avril :	62	15	88	+ 486,7 %
▪ Mai :	63	55	63	+ 14,5 %
▪ Juin :	64	77	64	- 16,9 %
▪ Juillet :	65	50	55	+ 10,0 %
▪ Août :	66	45	78	+ 73,3 %
▪ Septembre :	67	103	59	- 42,7 %
▪ Octobre :	68	97	46	- 52,6 %
▪ Novembre :	69	72	71	- 1,4 %
▪ Décembre :	70	74	38	- 48,6 %
.	71	588	742	+ 26,2 %

N.B. : Le montant de la case 71 doit être égal à celui de la case 22

N- Evolution du nombre de véhicules livrés à la destruction au cours de l'année

▪ Janvier :	72		21	-
▪ Février :	73		13	-
▪ Mars :	74		15	-
▪ Avril :	75	10	20	+ 100,0 %
▪ Mai :	76	2	27	+ 1250,0 %
▪ Juin :	77	8	11	+ 37,5 %
▪ Juillet :	78	26	24	- 7,7 %
▪ Août :	79	30	10	- 66,7 %
▪ Septembre :	80	24	23	- 4,2 %
▪ Octobre :	81	30	34	+ 13,3 %
▪ Novembre :	82	19	14	- 26,3 %
▪ Décembre :	83	25	8	- 68,0 %
.	84	174	220	+ 26,4 %

N.B. : Le montant de la case 84 doit être égal à celui de la case 49